

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE MERCREDI 13 DECEMBRE 2023**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**  
EN EXERCICE : 15  
PRÉSENTS : 13  
Procuration : 1  
Absente : 1

L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présente par procuration :** Monsieur RODIER Sylvain à Monsieur BRUNET Jean-Marie

**Absente :** Madame DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**8 - OBJET : RENONCEMENT À BAIL LOCATIF DE TERRES SECTIONALES.**

Début décembre 2023, Madame ROBERT Christiane, exploitante agricole à Chassefeyre, a adressé à la Commune un courrier indiquant qu'elle cessait son activité agricole au 31/12/2023 afin de faire valoir ses droits à la retraite. Les parcelles sectionales concernées sont :

- pour la section de Chassefeyre : section C numéros 957, 1234 et 1235, section D numéros 1, 14, 20, 670, 672, 673, 674, 458, et 461 d'une contenance totale de 18 hectares 25 ares et 54 centiares ;
- pour la section de Chinchazes : section D numéro 660.

La Commune prend acte de sa demande de résiliation de mise à disposition locative de ces parcelles.

Compte tenu de ce renoncement, il y aura lieu de procéder à une redistribution de ces parcelles auprès des exploitants agricoles ayants-droit en respectant les priorités d'attribution habituelles que la Commune a établies.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du renoncement à bail locatif de Madame ROBERT Christiane pour les parcelles sectionales ci-avant énoncées ;
- **SOLLICITE** les services de la SAFER afin de procéder à une nouvelle redistribution des parcelles sectionales ainsi libérées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

  


Le Maire,

SOULIER Samuel